

# GUIDE DES BONNES PRATIQUES



ÉDITION  
2022

# que faire de mes déchets ?



BIEN TRIÉS NOS DÉCHETS SERONT MIEUX  
RECYCLÉS

# les bons  
gestes  
DU QUOTIDIEN

GRAND  
BELFORT



EN 2023, FINI LA PRISE DE TÊTE !

# 100%

## DES EMBALLAGES DANS LE BAC JAUNE



 **AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023,**  
**ON VOUS SIMPLIFIE LE TRI !**

Vous pourrez déposer tous vos emballages dans le bac jaune.

La seule question à se poser : est-ce un emballage ?

Si oui, c'est dans le bac de tri !

→ Les bons gestes sur : [www.grandbelfort.fr/dechets](http://www.grandbelfort.fr/dechets)



© tempo24.fr

CIITEO

GRAND  
BELFORT





Madame, Monsieur,

Ce guide a pour but de vous aider à faire les bons gestes au quotidien en matière de déchets et ainsi contribuer à préserver la qualité de vie sur notre territoire.

Depuis des années, le Grand Belfort s'engage à vos côtés pour faire progresser le recyclage des emballages et réduire le volume d'ordures ménagères. Si nos efforts ont produit jusque-là des résultats encourageants, il est nécessaire d'aller encore plus loin. Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, les règles de tri se simplifient : vous pourrez déposer tous vos emballages – sans exception – dans le bac de tri (couverture

jaune). Cela nous permettra d'augmenter les performances de recyclage sur le territoire du Grand Belfort.

Concrètement, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, tous vos emballages en plastique devront être déposés dans votre bac jaune. Les consignes de tri précises se trouvent en page 14 de ce guide.

**Toutefois le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas. C'est pourquoi, cette année encore le Grand Belfort fait de la réduction des déchets une des priorités de sa politique en matière de déchets ménagers.**

Pour développer le recyclage et le réemploi, le Grand Belfort a aménagé une nouvelle déchetterie sur la commune de Fontaine. Ouverte depuis fin septembre, ce nouvel équipement complète le réseau des déchetteries du Grand Belfort et permet à chaque habitant de disposer d'un service public de tri à moins de 15 minutes de son domicile.

En valorisant les déchets grâce au recyclage et au réemploi, cette déchetterie contribue à la préservation de notre environnement et à la diminution des émissions de CO<sub>2</sub>.

Nous nous attachons à maintenir un service de qualité et votre action est essentielle à nos côtés pour éviter la hausse des coûts, en réduisant les quantités de déchets jetés et incinérés.

Bien à vous,

**Damien Meslot**  
Maire de Belfort  
Président du Grand Belfort



# Vous êtes...



Un  
**particulier**  
en logement  
**collectif**



Votre syndic s'occupe de vos  
bacs **Consignes de tri p. 14**



Pour les autres déchets :  
points d'apport volontaire **p. 8**  
et déchetteries **p. 11**



Vous avez accès aux conteneurs  
d'apport volontaire près de chez vous  
**Consignes de tri p. 8, 14**



Pour les autres déchets,  
rendez-vous en  
déchetterie **p. 11**

4



Un  
**particulier**  
en logement  
**individuel**



Vos outils à domicile :  
• 1 bac jaune pour  
les recyclables,  
• 1 bac brun pour les  
ordures résiduelles.  
**Consignes de tri**  
**p. 14**



Bien utiliser  
mes bacs **p. 7**



Pensez au compostage  
pour vos déchets  
végétaux et épluchures  
**p. 12**



Pour les autres  
déchets, rendez-vous  
déchetterie **p. 11**



Un **professionnel**  
ou une **entreprise**



Les déchets d'activité  
professionnelle **p. 10 et 19**



Déchetterie



Composteur



Benne déchets verts



Service de ramassage  
des gros encombrants

# Où déposer ?

 **ENCOMBRANTS**   → p.9  
p. 11

 **DÉCHETS ISSUS DU BRICOLAGE**  → p. 11

 **DÉCHETS VERTS**    → p. 12  
p. 13

 **PAPIERS ET CARTONS**     → p. 11  
p. 14

 **EMBALLAGES**     → p. 11  
p. 14

 **ORDURES MÉNAGÈRES**    → p. 14

 **VERRE**   → p. 15





# Collecte en porte à porte des BACS ROULANTS

## Quand sortir mon bac ?

→ Présentez votre bac sur le domaine public la veille au soir du ramassage et rentrez-le le plus tôt possible après la collecte.



→ Le nombre de ramassages dépend de votre commune ou secteur : téléchargez le calendrier des collectes de votre commune sur [grandbelfort.fr](http://grandbelfort.fr), rubrique déchets ou demandez-le à votre mairie.



6

## Comment bien utiliser mes bacs ?



### Les bacs jaunes et bruns doivent être :

Utilisés uniquement pour la collecte des ordures ménagères ou des emballages recyclables.

- 1 Les bacs doivent être sortis sur le trottoir (en laissant un passage libre pour les piétons et les personnes à mobilité réduite).
- 2 Les bacs roulants devront être visibles depuis l'endroit accessible au camion.
- 3 Les chiens doivent être tenus à distance du point de collecte.
- 4 La propreté des bacs est à votre charge. Après la collecte, ils doivent être rangés sur le domaine privé.



## Bien utiliser mon bac jaune

PAPIERS ET EMBALLAGES (HORS VERRE)



Couvercle bien fermé.



Papiers, cartons, pliés ou coupés.



Dans le bac en urac, sans sac.



Les gros cartons doivent être apportés en déchetterie.



Les emballages doivent être déposés vides (inutile de rincer).



Les emballages ne doivent pas être imbriqués les uns dans les autres.

## Bien utiliser mon bac brun

ORDURES MÉNAGÈRES



Les déchets doivent être déposés dans des sacs fermés.



Le couvercle doit être bien fermé sans tasser les sacs.



Présenter le bac suffisamment rempli.

## Problèmes de bac ?

- Obtenir un bac
- Changer de volume
- Faire réparer mon bac
- Mon bac à disparu

→ LES BACS ROULANTS SONT FOURNIS PAR LE SERVICE DÉCHETS MÉNAGERS DU GRAND BELFORT.



03 84 90 11 71



grandbelfort.fr



## Les points D'APPORT VOLONTAIRE

Les points d'apport volontaire sont des points de collecte qui regroupent des conteneurs pour le verre, les ordures ménagères et les emballages recyclables. Plus de 400 points de collecte sont répartis dans le Grand Belfort. **Il y en a forcément un près de chez vous !**

### Bien utiliser les points d'apport volontaire

Consignes de tri : **Les bons gestes à la maison** P.14 et 15

**CONTENEUR PLEIN : SE RENDRE AU POINT LE PLUS PROCHE**



**NE RIEN DÉPOSER À CÔTÉ**



## Votre syndic s'occupe de vos BACS JAUNES ET BRUNS

Respectez les consignes de tri pour chaque bac : **Les bons gestes à la maison** P.14 et 15



## Les autres DÉCHETS



→ Déchetteries  
P.11



→ Ramassage des gros encombrants  
P.9



# Collecte des GROS ENCOMBRANTS

GROS MEUBLES, LITERIE, GROS ÉLECTROMÉNAGERS  
DÉPOSEZ-LES EN DÉCHETTERIE **P.11**



## ? Vous ne pouvez pas transporter vos gros encombrants ?

Enlèvement gratuit en votre présence  
sur rendez-vous : **2m<sup>3</sup> maximum**  
**par rendez-vous**

## Prenez rendez-vous :

 [grandbelfort.fr/dechets](http://grandbelfort.fr/dechets)  
 03 84 90 11 71



**Aucun autre déchet n'est accepté.**

Dépôt sur les trottoirs interdit :  
jusqu'à **1500 € d'amende**  
+ frais d'enlèvement.

## Question-réponse



### Que faire de mes affaires en bon état ?

Donnez-les à une association.  
Partenaire du Grand Belfort,  
La Ressourcerie 90 redonne une  
seconde vie à vos vêtements,  
bibelots, meubles, appareils  
électroménagers, etc.

> **inser-vet.com**



# Les déchets d'activité professionnelle

Professionnel, triez vos déchets d'activité et adressez-vous à la **Chambre des métiers et de l'artisanat** ou à la **Chambre de commerce et d'industrie** pour connaître les prestataires de traitement des déchets privés.



## Les déchetteries

Accès aux professionnels ayant de petites quantités de déchets

**Tarif : 59€HT (TVA à 0%) / passage en déchetterie**



DEMANDEZ VOTRE CARTE D'ACCÈS (gratuite et obligatoire) en déchetterie ou sur [grandbelfort.fr/dechets](http://grandbelfort.fr/dechets)

→ EN HIVER (15/10 > 14/04),  
LES DÉCHETTERIES FERMENT À 17 H.



**Châtenois-les-Forges**,  
route de Brevilliers

→ **MARDI > VENDREDI : 9 H 30 - 12 H, 13 H 30 - 18 H ; SAMEDI : 9 H - 18 H**



**Danjoutin**,

ZAIC du Grand-Bois

→ **LUNDI > VENDREDI : 9 H 30 - 12 H, 13 H 30 - 18 H ; SAMEDI : 9 H - 18 H**



**Sermamagny**,

desserte du Pays-Sous-Vosgien (RD5)

→ **LUNDI > VENDREDI : 9 H 30 - 12 H, 13 H 30 - 18 H ; SAMEDI : 9 H - 18 H**



**Fontaine**,

ZAC de l'Aéroparc

→ **MARDI > VENDREDI : 9 H 30 - 12 H, 13 H 30 - 18 H ; SAMEDI : 9 H - 18 H**

## Quantités limitées



**2 camionnettes de 2 m<sup>3</sup> par jour**



**Huiles minérales :**

20 L par passage

**Huiles végétales :**

50 L par passage



**Déchets toxiques :**

50 L par passage



**Grauts :**

1 m<sup>3</sup> par passage



**Pneus :** Véhicule léger (4),  
moto (2) par an, pas de pneus de tracteur



→ Les bennes à déchets verts installées dans certaines communes sont interdites aux professionnels.



→ Les professionnels ont l'obligation de mettre en place **une collecte séparée pour les biodéchets**.



→ Les professionnels peuvent obtenir un bac à ordures ménagères et un bac brun (dans la limite de 2250 litres/semaine).  
**Contactez le service Déchets ménagers.**



# Les déchetteries



DEMANDEZ VOTRE CARTE D'ACCÈS (gratuite et obligatoire) en déchetterie ou sur [grandbelfort.fr/dechets](http://grandbelfort.fr/dechets)

## Horaires

→ EN HIVER (15/10 > 14/04), LES DÉCHETTERIES FERMENT À 17 H.

**Châtenois-les-Forges**, route de Breuilliers  
→ MARDI > VENDREDI : 9 H 30-12 H, 13 H 30-18 H ;  
SAMEDI : 9 H-18 H

**Danjoutin**, ZAIC du Grand-Bois  
→ LUNDI > VENDREDI : 9 H 30-12 H, 13 H 30-18 H ;  
SAMEDI : 9 H-18 H

**Sermamagny**, desserte du Pays-Sous-Vosgien (RD5)  
→ LUNDI > VENDREDI : 9 H 30-12 H, 13 H 30-18 H ;  
SAMEDI : 9 H-18 H

**Fontaine**, sur l'Aéroparc  
→ MARDI > VENDREDI : 9 H 30-12 H, 13 H 30-18 H ;  
SAMEDI : 9 H-18 H



Véhicule léger



Remorque PTAC ≤ 750 kg



Véhicule < 3,5t



Camion plateau (sauf déchetterie Châtenois-les-Forges)

## j'apporte :



## RESTRICTIONS

**Déchets électriques, électroniques :**  
3 m<sup>3</sup> par passage

**Pneus :** Véhicule léger (4), moto (2) par an, pas de pneus de tracteur

**Déchets verts :**  
2 m<sup>3</sup> par jour

**Déchets toxiques :**  
10 L par mois

**Déchets de bricolage :**  
1 m<sup>3</sup> par semaine



ORDURES MÉNAGÈRES



BOUTEILLE DE GAZ



SERINGUES

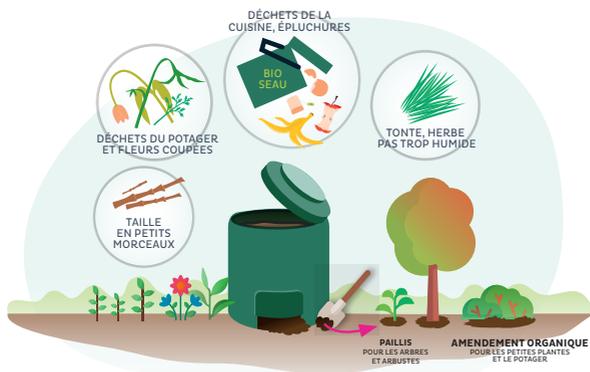


EXTINCTEUR



## Les déchets verts

Des solutions existent pour gérer vos déchets verts chez vous directement : le **mulching** (avec une tondeuse spéciale qui découpe plusieurs fois l'herbe et facilite son retour au sol), le **broyat** et le **paillage** (faire des copeaux de bois pour l'épandre dans le jardin potager afin de limiter la pousse des mauvaises herbes et garder l'humidité).



### Les bonnes raisons de composter



### Transformez vos déchets végétaux en ressources : COMPOSTEZ-LES !

Le Grand Belfort vous propose d'acquérir un thermo-composteur à moitié prix (valeur marchande 50 €, le Grand Belfort prend en charge 25 €).

- + Thermo-composteur 280 litres, en polypropylène traité anti-UV, résistant aux chocs, fond perforé garantissant une bonne aération.
- + Livré avec un bio-seau (petite poubelle de cuisine pour un transport facile).

#### VOUS SOUHAITEZ COMMANDER ?

[grandbelfort.fr/dechets](http://grandbelfort.fr/dechets)  
03 84 90 11 71

Livraison gratuite  
à votre domicile



### Question-réponse

#### Puis-je brûler mes déchets verts dans mon jardin ?

Brûler ses déchets verts est interdit. Cela dégage des substances toxiques (particules fines notamment) et crée des troubles de voisinage. Veillons à la qualité de l'air !



# LES BENNES à déchets verts

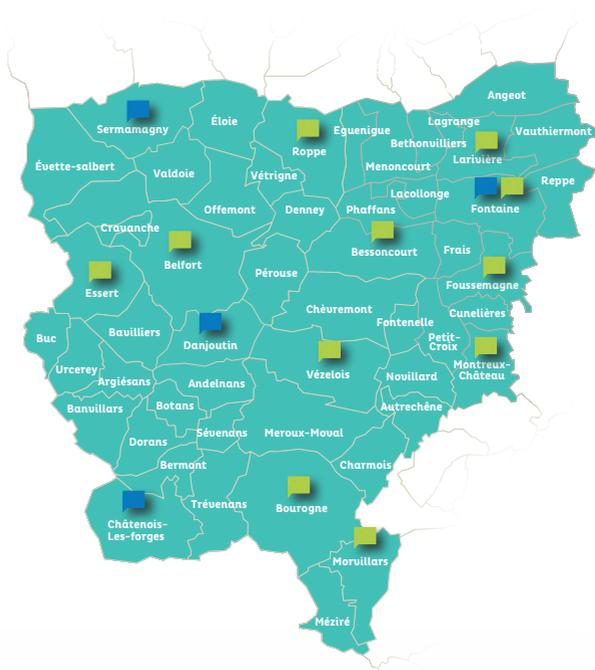
Réservées aux particuliers

## Où trouver les bennes ?

 Déchetteries du Grand Belfort

 Bennes libres d'accès

Retrouvez la carte précise des collectes de déchets verts sur [grandbelfort.fr/déchets](http://grandbelfort.fr/déchets) (rubrique déchets végétaux)



## Déchets admis



Fleurs, fruits, feuilles



Les branches, arbustes (coupés en morceaux de moins de 2 m de long)



Les petites souches exemptes de terre d'un diamètre inférieur à 50 cm



Les tailles de toute nature : tonte, haies, buissons

**NE RIEN DÉPOSER À CÔTÉ**



**c'est plein?**  
appelez le  
03 84 90 11 71



# Les bons gestes À LA MAISON



## DANS LE BAC JAUNE, je trie :

↓  
À déposer  
en vrac,  
sans sac

↓  
Ne pas laver  
les emballages,  
bien les vider

↓  
Ne pas  
emboîter les  
emballages



Les boîtes de conserve, bidons de sirop,  
canettes vides, aérosols, barquettes alu...



Les bouteilles et flacons en plastique



Les briques alimentaires  
(de lait, crème, soupe, jus de fruits...)



Les couvercles métalliques



Les emballages de fast food



Tous les papiers, journaux, magazines



Les cartons

## + NOUVEAU



Tous les emballages  
en plastique : sacs, sachets,  
films, barquettes alimentaires,  
pots, tubes...



## DANS LE BAC À ORDURES MÉNAGÈRES, je jette :



Petits objets cassés  
hors emballage



Les déchets de table



Les couches, sacs d'aspirateur



Les ordures  
ménagères



## DANS LE CONTENEUR À VERRE, *je trie :*



dépôt autorisé  
de 7h à 22h

**En  
urac**



Uniquement les bouteilles, bocaux, petits pots  
et flacons de parfum, débarrassés de leurs  
bouchons de liège ou métalliques.

**LES RESTAURANTS  
DU CŒUR**  
LES AÏANS DU CŒUR

1 tonne de verre triée  
= 23 REPAS  
pour les Restos  
du Cœur

Déchets non acceptés



**NE RIEN DÉPOSER À CÔTÉ**

### Question-réponse

**Pourquoi il ne faut pas mélanger  
le verre aux autres emballages ?**

Les petits bouts de verre  
s'incrustent dans les autres  
matériaux, les rendant impropres  
au recyclage.



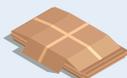
## Questions-réponses



**Je fais des petits travaux chez moi.**

**Que faire de mes gravats ?**

Déposez les déchets issus du bricolage en déchetterie. **P. 11**



**J'emménage, que faire de mes cartons ?**

Les plier et les apporter en déchetterie.

Ils seront recyclés. **P. 11**



**Je déménage, comment me débarrasser des encombrants ?**

On vous explique tout : **P. 9 et 11**



**Ma famille s'agrandit, j'ai besoin d'un bac plus grand.**

Faire une demande au 03 84 90 11 71

ou sur [grandbelfort.fr](http://grandbelfort.fr) **P. 7**



**Suis-je obligé de trier mes déchets ?**

Le geste de tri n'est plus un choix personnel mais une obligation. Refuser de trier ou ne pas respecter

les consignes de tri est passible d'une amende de 35€. **P. 18**



**Comment évacuer une quantité importante de gravats issus de gros travaux chez moi ?**

Contactez un professionnel du traitement des déchets. **P. 19**



**Comment éviter les mauvaises odeurs, asticots dans les conteneurs à ordures ménagères ?**

En plaçant les ordures dans des sacs poubelles bien fermés avant le dépôt dans le bac brun.



**J'ai des documents confidentiels à broyer :**

Apportez-les en déchetterie où à la Ressourcerie 90 (rue de Soisson à Belfort). Ils seront détruits et recyclés.



### **J'utilise un destructeur de documents chez moi.**

#### **Que faire des copeaux de papiers ?**

Trop petits, ces papiers ne sont pas admis dans le bac jaune. Apportez-les en déchetterie ou à la Ressourcerie 90 (rue de Soisson à Belfort) pour leur valorisation.



### **Où dois-je déposer les cales en polystyrène présentes dans les grands colis ?**

Les cales en polystyrène ne font pas encore partie des éléments collectés pour être recyclés.

Pensez donc bien à les retirer des cartons d'emballage (qui eux, vont dans le bac jaune) et à les mettre dans la poubelle brune.

En grande quantité, il est préférable de les apporter en déchetterie. **P.11**



### **J'ai un doute concernant un objet à jeter.**

#### **Il ne figure pas dans ce guide.**

#### **Comment savoir où le jeter ?**

Consultez le guide de tri en ligne de Citéo sur [consignesdetri.fr](http://consignesdetri.fr)



### **Que faire de mon fût de bière en métal acheté dans le commerce ?**

Videz complètement le gaz du fût pour éviter le risque d'explosion et déposez-le dans le bac jaune.



### **Que faire si mon bac n'a pas été collecté le jour de la collecte ?**

De manière générale, si la collecte n'a pas été réalisée dans votre rue, laissez votre bac sorti jusqu'au passage du camion. S'il y a eu un problème lors de la tournée, un rattrapage a lieu systématiquement le lendemain ou surlendemain.



# SANCTIONS ENCOURUES



## Bacs roulants

- Le contenu des bacs peut être contrôlé par les ambassadeurs de tri.
- Les conteneurs dont le contenu n'est pas conforme ne sont pas collectés, il vous faut les trier pour la prochaine collecte.
- Les dépôts non conformes sont passibles d'une amende de 35€. Voir les consignes de tri [P.14-15](#)
- Les conteneurs chargés au-delà des poids en vigueur ne sont pas ramassés afin de garantir la sécurité du personnel de collecte. [P.7](#)



## Stationnement gênant

- En cas de stationnement gênant la circulation du camion de ramassage des déchets, il est fait appel à la police pour évacuer la gêne et verbaliser le contrevenant.



## Collecte des encombrants

- Les dépôts d'encombrants ne respectant pas les modalités de rendez-vous sont considérés comme des dépôts sauvages et sont donc verbalisables. Leur enlèvement peut générer une facturation. [P.9](#)



## Dépôt hors conteneurs

- L'abandon de déchets et de matériaux en dehors des conteneurs et bacs constitue une infraction. [P.8](#)

# Les déchets NON COLLECTÉS PAR LE GRAND BELFORT

**Le Grand Belfort ne prend pas en charge  
les catégories de déchets suivantes :**



→ Les terres, déblais, gravats, décombres et débris provenant des travaux publics ou privés au-delà de 1 m<sup>3</sup> / semaine.

→ Les déchets de construction issus d'activité professionnelle ou semi-professionnelle.



→ Les déchets amiantés ou contenant du bitume.

→ Les déchets anatomiques, les déchets d'activité de soins à risque infectieux (DASRI) provenant des hôpitaux, cliniques ou soins à domicile.



→ Les déchets issus d'abattoirs



→ Les cadavres d'animaux : remettez-les à un centre d'incinération pour animaux ou à un vétérinaire.

→ Les médicaments non utilisés : les rapporter en pharmacie



→ Les bouteilles de gaz et extincteurs

---

→ Pour ces déchets, il existe des filières privées dédiées.



**Pour en savoir plus :**

☎ 03 84 90 11 71

🌐 [grandbelfort.fr](http://grandbelfort.fr)

